

**Assemblée communale ordinaire du 17 juin 2026 à 20h00 à l'Hôtel de
Ville de Saignelégier**

Présidente : Mme Laure Chaignat-Pelletier

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 20 du 29 mai 2026 et tout-ménage

Citoyennes et citoyens présents : 38 sur 2093 ayants-droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateur : Jérôme Varrin

La Présidente ouvre l'assemblée, salue les membres du Conseil communal, le secrétaire et la population présente et souhaite la bienvenue à tous.

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2025.

Aucune demande de complément ou de rectification n'a été faite par écrit ou demandée verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Comptes 2025 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2025.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

J'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière relative aux comptes 2025 de la Commune mixte de Saignelégier.

Fonctionnement :

Les charges de fonctionnement se sont élevées à CHF 14'942'874.--, tandis que les produits atteignent CHF 16'283'647.--. Alors que le budget prévoyait un résultat pratiquement équilibré, soit un bénéfice de CHF 3'404.--, l'exercice 2025 se clôture sur un bénéfice de CHF 1'340'773.--. Conformément aux normes comptables MCH2, cet excédent de produits se compose d'un bénéfice de CHF 1'115'193.-- pour les services généraux et d'un bénéfice de CHF 225'578.-- pour les services communaux.

Pour être complet, voici les résultats des différents services autofinancés :

- L'assainissement des eaux présente un déficit de CHF 105'083.-- ;
- L'approvisionnement en eau dégage un bénéfice de CHF 222'283.-- ;
- La gestion des déchets présente un bénéfice de CHF 40'148.-- ;
- La gestion des eaux de surface dégage un bénéfice de CHF 32'472.-- ;
- Enfin, la gestion des chemins ruraux présente un bénéfice de CHF 35'758.--.

Principaux éléments ayant influencé le résultat 2025 :

Quatre éléments principaux permettent d'expliquer ce résultat particulièrement favorable. Tout d'abord, une bonne maîtrise des charges. La grande majorité des postes de dépenses sont restés conformes, voire légèrement inférieurs, aux montants prévus. Ensuite, des recettes fiscales supérieures aux prévisions de CHF 1'677'000.--. Cette progression concerne notamment les impôts des personnes physiques et des personnes morales, ainsi que les gains immobiliers, les gains en capital, les successions et les donations. Le troisième

élément est lié à l'uniformisation des pratiques comptables au sein du Service de l'action sociale, pour un impact positif de CHF 365'000.--. Enfin, la réévaluation du patrimoine financier, notamment celui de l'École des Pommerats, a également contribué à ce bon résultat.

Investissements :

Du côté des investissements, des dépenses nettes de CHF 787'121.-- ont été réalisées au cours de l'exercice.

Bilan :

Au niveau du bilan, plusieurs éléments méritent d'être relevés. Tout d'abord, en complément des amortissements ordinaires effectués sur le patrimoine administratif, ce bon résultat a permis d'alimenter la réserve de politique budgétaire à hauteur de CHF 1'800'000.--. Celle-ci atteint désormais CHF 6'000'000.--. Par ailleurs, la fortune nette de la commune s'élève à CHF 3'750'181.-- à la fin de l'exercice. Enfin, l'endettement communal poursuit sa diminution. Il recule de CHF 599'820.-- pour s'établir à CHF 13'777'875.--.

Épilogue :

Je préciserai encore que les comptes 2025 de la Commune mixte de Saignelégier ont été approuvés par le Conseil communal ainsi que par la Commission des finances. Par ailleurs, dans son rapport d'audit, la société BDO a confirmé leur conformité aux prescriptions légales et recommande leur approbation.

Je vous remercie de votre attention et, au nom du Conseil communal, vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Stève Jodry présente les comptes 2025 selon document en annexe, faisant partie intégrante du procès-verbal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Les comptes 2025 ainsi que les dépassements de budget sont déclarés acceptés à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum III

Discuter et voter la modification de l'art. 44 al. 4 des règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).

Rapporteur : Stéphanie Vuilleumier

Le conseil communal vous propose une modification de l'alinéa 4 de l'article 44 du règlement relatif à l'eau potable et du règlement relatif à l'eau usée. Cet article, identique dans les deux règlements, concerne la perception des taxes de raccordement lors de transformation ou agrandissement. Cet article pose actuellement des problèmes dans son application.

Je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

L'article 44 sur les taxes de raccordement définit en alinéa :

1. À quoi sont destinées les taxes de raccordements :

Pour couvrir les coûts de construction et d'extension des installations publiques d'approvisionnement en eau potable, le service des eaux prélève une taxe de raccordement auprès des propriétaires des immeubles raccordés à ces installations.

2. Sur quelle base est calculée la taxe de raccordement :

La taxe est calculée sur la base de la valeur officielle de l'immeuble raccordé.

3. A quel moment est perçue la taxe de raccordement :

La taxe est due au moment du raccordement de l'immeuble, excepté si la taxe de raccordement a été intégrée dans les frais de viabilisation. Une avance peut être perçue lors de l'octroi du permis de construire. Le décompte final est établi à la connaissance de la valeur officielle.

4. La perception des taxes en cas de transformation et agrandissement :

En cas de transformations importantes ou d'agrandissement dont la modification influence l'intensité d'utilisation des installations publiques, une taxe complémentaire est perçue dès la fin des travaux sur la base de la valeur officielle de l'immeuble raccordé. Une avance peut être perçue lors de l'octroi du permis de construire. Le décompte final est établi à la connaissance de la valeur officielle.

Problématique :

- Pas de définition claire à partir de quel moment il y a une modification de l'influence de l'intensité d'utilisation ;
- Pas d'argument clair en cas d'opposition à la facturation ;
- Traitement des oppositions au cas par cas donc pas d'équité de traitement.

Article 44 alinéa 4 – nouvelle teneur proposée :

En cas de transformations ou d'agrandissements, une taxe complémentaire est perçue à l'issue des travaux. Celle-ci est calculée sur la base de la différence entre la dernière valeur officielle de l'immeuble avant les travaux et sa nouvelle valeur officielle, à condition que la plus-value dépasse CHF 25'000.--. Une avance peut être perçue lors de l'octroi du permis de construire. Le décompte final est établi à la connaissance de la valeur officielle.

À savoir :

- Cet article correspond à l'ancien règlement pour lequel la limite était toutefois de CHF 20'000.-- ;
- Un avantage de clarté et d'équité : Toutes les transformations et agrandissements sont taxés à partir d'une augmentation de la valeur officielle de CHF 25'000.-- ;
- La taxe de raccordement globale ne dépend pas de la construction en étape du projet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La modification de l'art. 44 al. 4 des règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) est accepté à l'unanimité sans votation conformément à l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Préambule aux points 4 et 5 de l'ordre du jour

La Présidente demande si les trois personnes concernées sont dans la salle. La réponse étant positive, la Présidente demande aux trois personnes de quitter la salle en vertu de l'art. 26 al. 1 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum IV

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme NIKOLOVA, Radenka Hristova, domiciliée à Saignelégier.

Rapporteur : Catherine Erba

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

Mme NIKOLOVA est née en Bulgarie et vit à Saignelégier depuis 2011.

Le Conseil communal propose donc de lui octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de Mme NIKOLOVA, Radenka Hristova est acceptée tacitement sans votation selon art. 23 al 3. du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum V

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. HRISTOV, Hristo Nikolov et son épouse Mme ZIDAROVA-HRISTOVA, Neli Slavcheva, domiciliés à Saignelégier.

Rapporteur : Catherine Erba

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

M. HRISTOV et Mme ZIDAROVA-HRISTOVA sont nés en Bulgarie et depuis 2011, ils vivent à Saignelégier.

Le Conseil communal propose donc de leur octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de M. HRISTOV, Hristo Nikolov et son épouse Mme ZIDAROVA-HRISTOVA, Neli Slavcheva est acceptée tacitement sans votation selon art. 23 al 3. du règlement d'organisation et d'administration.

Avant de passer au point 6 de l'ordre du jour, la présidente demande de faire rentrer les trois personnes concernées. Le résultat leur est annoncé.

Tractandum VI

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire M. NEGUSSE BERHE, Deglel, domicilié à Saignelégier.

La Présidente demande si M. NEGUSSE BERHE est dans la salle. Il est constaté que non.

Rapporteur : Catherine Erba

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

M. NEGUSSE BERHE est né en Ethiopie, vit en Suisse depuis 2012 et à Saignelégier depuis 2021.

Le Conseil communal propose donc de lui octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de M. NEGUSSE BERHE, Deglel est acceptée tacitement sans votation selon art. 23 al 3. du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum VII

Divers

La Présidente rappelle que les points évoqués dans les divers ne peuvent pas être liquidés aujourd'hui car ils ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Olivier Luder prend la parole et lit le texte ci-dessous (texte remis par son auteur) :

« Madame la Présidente, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs membres du conseil communal,

Vous n'ignorez pas que la chute et le plan d'eau du Theusseret sont menacés.

Il ne s'agit pas ici d'obliger le Conseil communal de Saignelégier à prendre position sur cette affaire, puisque le Doubs au Theusseret est entièrement français, et que ce pays peut légalement disposer à sa guise de ce qui lui appartient.

Toutefois, la mise en place du chantier, l'évacuation des gravats, l'abaissement du niveau du Doubs et la remise en état des lieux auront un impact direct sur des biens fonciers helvétiques.

Les défenseurs du Theusseret se doivent de vous informer de plusieurs faits alarmants :

1) *Le chantier occasionnera un trafic intense sur le chemin du Theusseret, bien que celui-ci soit situé dans une zone à hauts risques d'éboulements, ainsi que dans une Réserve forestière d'importance nationale ;*

2) *Durant les travaux, le Restaurant du Theusseret devra fermer ses portes. Sachant qu'il sert en temps normal 10'000 repas par an, il en résultera un manque à gagner sensible, que les autorités françaises ne semblent pas prêtes à épouser ;*

3) *Les travaux envisagés par la France (document de juin 2025) insistent sur le risque élevé d'effondrement qui menacerait, selon elle, le Restaurant du Theusseret. Ce dernier*

constitue pourtant l'unique étape helvétique de l'itinéraire culturel européen Heinrich Schickhardt, qui met Le Theusseret (et donc Saignelégier) sur un pied d'égalité avec Montbéliard, Riquewihr, Stuttgart ou Tübingen. Ils porteront également préjudice à l'ancien canal d'amenée d'eau de l'usine électrique, classé au patrimoine archéologique de la commune ;

4) *En cas de destruction, les autorités françaises pensent que le volume d'alluvions déversés en aval du seuil ferait monter le niveau du Doubs. Le risque d'inondation s'en trouverait accru, en particulier au niveau de l'Hôtel de la famille Cachot, à Goumois ;*

5) *En cas d'arasage, le niveau du lac va descendre, en sorte qu'il n'exercera plus de pression sur les rives, en particulier suisses. Le sentier de randonnée qui passe à cet endroit devra être sécurisé ou renforcé sur plusieurs centaines de mètres ;*

Inquiets de cette situation, « Sauvons Le Theusseret » a alerté le Conseil communal de Saignelégier, les Autorités jurassiennes, l'Office fédéral des affaires étrangères, l'Établissement cantonal d'Assurances (ECA), ainsi que les propriétaires menacés... Jusqu'ici sans grand résultat !

Commune, canton et confédération préfèrent s'aligner derrière l'Office de l'Environnement, acquis depuis le début à la démolition du seuil du Theusseret.

En cas d'effondrement d'immeubles, de chute de rochers, d'affaissement de berges, la Commune de Saignelégier sera-t-elle prête à répondre de son immobilisme ?

Catherine Erba prend note, précise que ce dossier est suivi par le Conseil communal et que le 8 juillet 2026, une séance est organisée par le Préfet du Doubs avec toutes les parties concernées.

Gérard Houlmann demande si les débats en Assemblée communale sont enregistrés.

La Présidente lui répond par la négative et en cas d'enregistrements, l'Assemblée communale doit être informée et donner son accord en début de séance.

Michel Lambert demande si le Conseil communal est favorable à ce que le CLFM cède sa partie rentable, soit l'hôtellerie à une entreprise externe.

Diego Moni Bidin répond qu'une discussion doit avoir lieu avec le Conseil d'administration du CLFM. Il précise : « On ne peut pas dire qu'on est favorables, ni défavorables ».

André Willemin prend la parole et lit le texte ci-dessous (texte remis par son auteur) :

« Par son récent communiqué, le Conseil d'administration du CLFM nous apprend qu'il est sur le point de prendre la décision de conclure un partenariat avec Hota Hotels pour la gestion de la partie hôtellerie, restauration, séminaires et auberge.

Ce soir suite à cette info, je souhaite faire une demande au conseil communal, mais avant, il convient de faire quelques rappels.

Le CLFM possède deux centres majeurs d'activité, à savoir la partie sportive qui est largement déficitaire et la partie hôtel, restaurant, séminaires et auberge qui est la source de revenus nécessaire à la maîtrise du déficit général.

Prendre une telle décision c'est réduire la source essentielle de revenus qui est indispensable au fonctionnement du CLFM en limitant son déficit, cela a fonctionné durant de nombreuses années, jusqu'à fin 2020.

Avec ce partenariat, c'est confier l'activité profitable du CLFM à un acteur, certes probablement compétent dans son domaine mais qui lui, cherchera inmanquablement à faire du chiffre et à sortir des résultats en sa faveur.

Prendre l'option envisagée par le Conseil d'administration du CLFM serait une erreur fondamentale et peut-être irréversible qu'il ne faut surtout pas faire. Le CLFM doit impérativement garder sous son aile la maîtrise et le contrôle de ce centre de profits.

En 2018, un groupe hôtelier avait déjà fait une proposition semblable au CLFM, nous l'avions refusée. Nous ne voulions pas laisser à un externe une partie des gains de la partie profitable. Ce n'est pas dans l'intérêt des communes.

Je note également que dans son communiqué, le Conseil d'administration du CLFM affirme que ce partenariat n'a pas pour objectif de faire baisser le déficit. Pour notre commune c'est inquiétant.

Afin de justifier l'option envisagée, le Conseil d'administration du CLFM, dit : « Nous n'avons pas le réseau, pas les contacts. Nous pourrions faire beaucoup plus afin de valoriser le CLFM ». C'est très juste et le Conseil d'administration l'explique par un manque de compétences, de réseau et de contacts.

Mais alors, Mesdames et Messieurs, pourquoi le Conseil d'administration du CLFM par son action a écarté ceux qui avaient ces compétences et le réseau ? Ainsi, le CLFM a perdu toutes les personnes avec les compétences requises pour gérer efficacement les activités d'hôtellerie et de restauration. C'est bien ce qui a mis le CLFM dans la situation difficile que nous subissons.

Confier en septembre 2024 la gestion du restaurant du CLFM à un externe a été une erreur monumentale. Aujourd'hui, confier toutes les activités liées à l'hôtellerie serait une erreur encore plus grande.

Ce qui est incroyable, c'est qu'au début des années 2000, les communes avaient mis une pression énorme sur le CLFM car le déficit approchait le million de francs par an. Il est permis de s'interroger sur le fait qu'aujourd'hui les mêmes communes et Saignelégier en particulier ne disent rien alors que le déficit a explosé et qu'il ne va pas baisser avec l'option envisagée.

A cause d'une gestion inadéquate du CLFM, l'excédent de déficit représente près de 2 dixièmes de quotité d'impôt pour les contribuables de Saignelégier. C'est une perte évitable d'un million de francs par an.

Pour les raisons qui précèdent, Madame la maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je me permets de vous solliciter pour empêcher le Conseil d'administration du CLFM de faire l'erreur d'une mauvaise orientation.

Je vous suggère donc d'exiger qu'aucun partenariat ne soit signé par le Conseil d'administration du CLFM sans l'accord préalable des communes actionnaires, c'est trop grave et comme déjà dit, c'est peut-être irréversible.

Si le Conseil d'administration du CLFM n'accepte pas cette exigence à très court terme et par écrit, Saignelégier, étant l'actionnaire principal, a la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour imposer cette exigence. Saignelégier avec une des 2 autres grandes communes représente plus de 50 % du capital action en assemblée générale, ce n'est donc pas un problème de l'imposer.

Je vous remercie sincèrement de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente lève l'assemblée ordinaire à 21h30.**

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Présidente :	Le Secrétaire :
Laure Chaignat-Pelletier	Daniel Jolidon

Annexe :

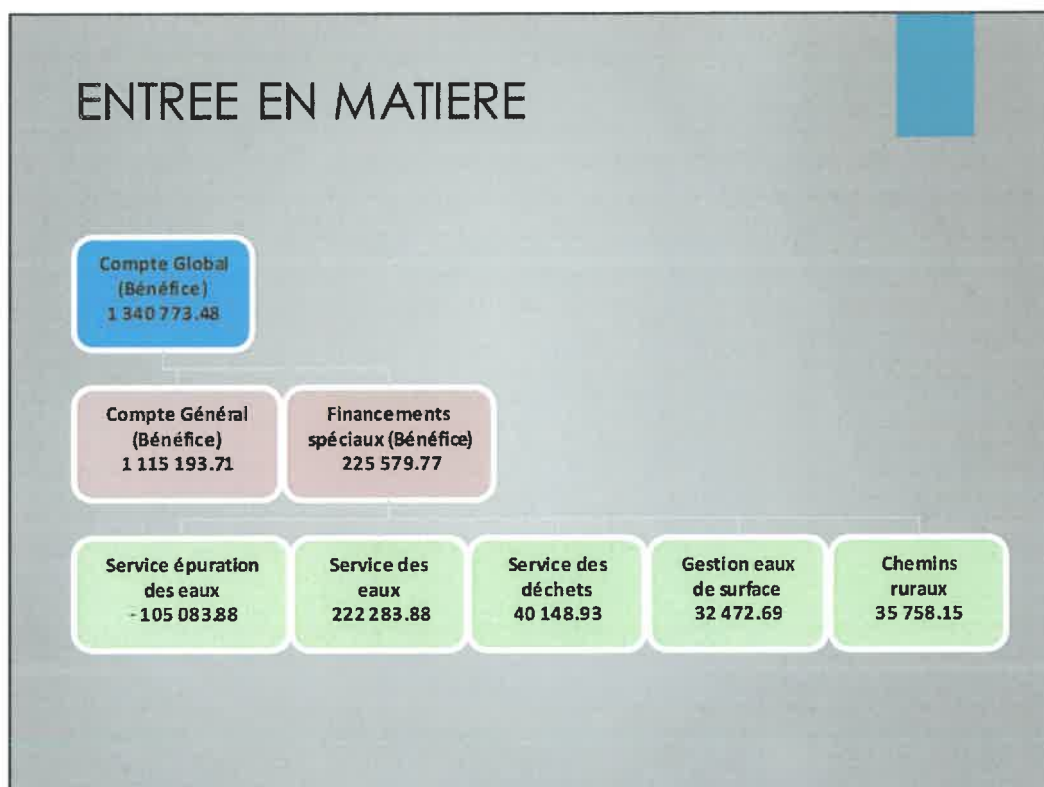
- Présentation PowerPoint sur les comptes 2025 par Stève Jodry, caissier communal

Commune de Saignelégier

COMPTES 2025



ENTREE EN MATIERE



Résultat 2025 :

Le résultat 2025 de **CHF 1'340'773.- (Bénéfice)** se compose de la manière suivante :

- Résultats des services communaux, total **CHF 225'579.- (Bénéfice)**
- Résultat du secteur de l'administration générale, **CHF 1'115'193.- (Bénéfice)**

Budget 2025 :

Le budget 2025 de **CHF 3'404.- (Bénéfice)** se décompose comme suit :

- Résultat des services communaux, total **CHF – 79'279.- (Déficit)**
- Résultat du secteur de l'administration générale, **CHF 82'682.- (Bénéfice)**

ENTREE EN MATIERE (suite)

▶ Principaux éléments ayant impacté le résultat 2025

- ▶ Maîtrise des budgets de l'ensemble des dicastères y compris pour les services autofinancés
- ▶ Service de l'Action sociale (Décompte REPA)
- ▶ Fiscalité et autres impôts
- ▶ Réévaluation du patrimoine financier

ENTREE EN MATIERE (suite)

► BILAN au 31.12.2025

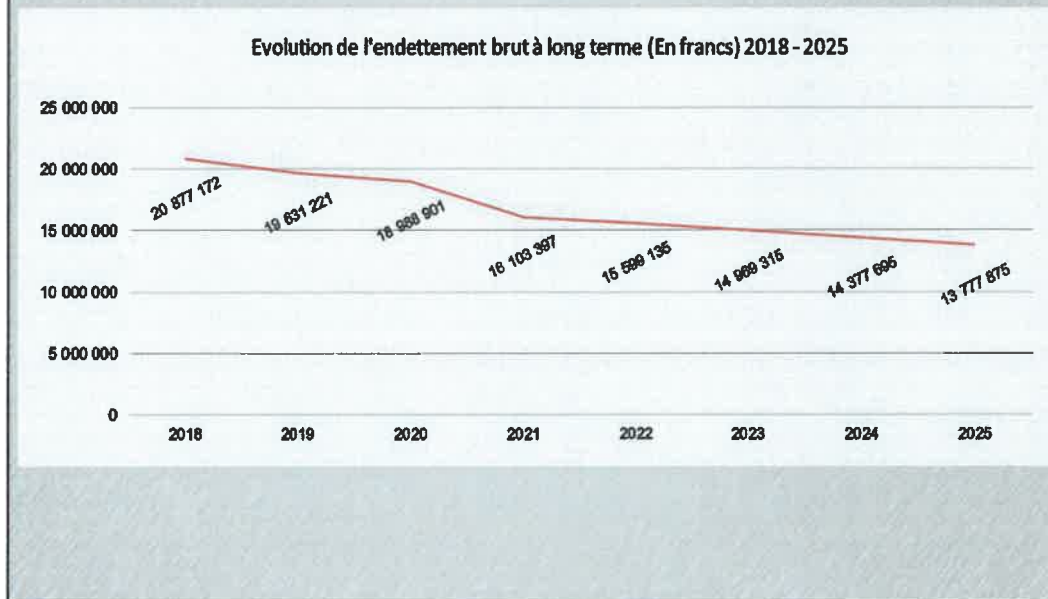
- Dette brute (emprunts à LT) : CHF 13'777'875
- Réserve de politique budgétaire : CHF 6'000'000
- Excédent du bilan : CHF 3'750'181

Dette brute (engagement à LT) : Diminution de CHF 599'820.- par rapport à 2024

Réserve de la politique budgétaire : Attribution de CHF 1'800'000.- au 31.12.2025, soit une réserve de CHF 6'000'000.- à fin 2025

Excédent du bilan (Sans les financements spéciaux; réserve et autres engagements/préfinancements) : Total rubrique 299 (y compris bénéfice 2025, CHF 1'115'193.-), CHF 3'750'181.-

ENTREE EN MATIERE (suite)



Evolution de l'endettement brut (LT) : Baisse constante depuis plusieurs années. Pas de financement externe nécessaire depuis 2016

Variation 2024-2025 : Remboursement contractuel des emprunts pour un total de CHF 599'820.-

ENTREE EN MATIERE (suite)

**VOTE SUR L'ENTREE EN
MATIERE DES COMPTES 2025**

Bilan au 31.12.2025

Structure du Bilan			
Actifs	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Patrimoine financier	16 212 221.00	13 435 270.00	20.67%
Patrimoine administratif	17 679 031.00	17 746 646.00	-0.38%
Total Actifs	33 891 252.00	31 181 916.00	
Passifs			
Capitaux de tiers (Court terme)	5 569 014.00	4 724 214.00	17.88%
Capitaux de tiers (Long terme)	10 140 515.00	11 620 301.00	-12.73%
Capital propre	18 181 723.00	14 837 401.00	22.54%
Total Passifs	33 891 252.00	31 181 916.00	

Patrimoine financier : Total CHF 16'212'221.- Comprend les disponibilités financières (Liquidités) pour CHF 10'599'086.- (Augmentation de CHF 2'263'337.- par rapport à N-1). A noter que les disponibilités des financements spéciaux sont compris dans cette rubrique.

Patrimoine administratif : RAS

Capitaux de tiers : Dettes à CT et à LT. RAS

Capital propre : Englobe les engagements envers les financements spéciaux (Fonds des services autofinancés). Montant au 31.12.2025, CHF 8'431'542.-

Résultat des comptes 2025

► Comptes de fonctionnement

► Total des charges	CHF	15'047'958
► Total des produits	CHF	<u>16'388'731</u>
► Bénéfice de l'exercice	CHF	<u>1'340'773</u>

(y compris résultats des services communaux : CHF 225'579)

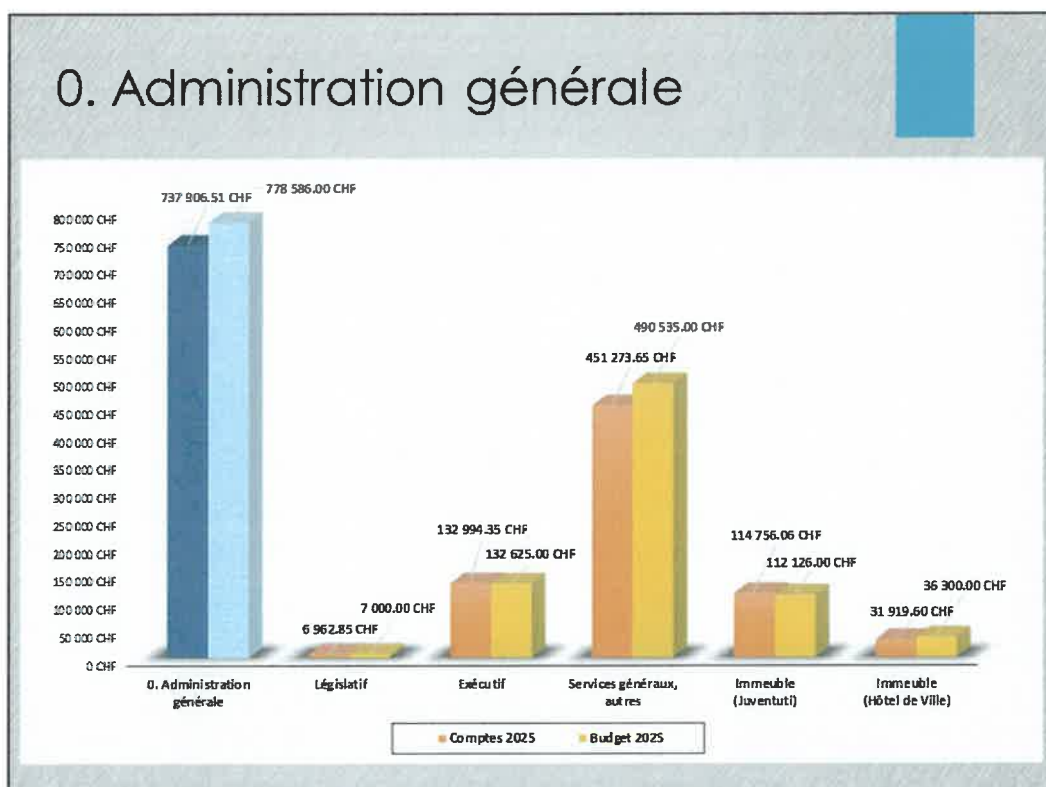
► Budget 2025(Bénéfice)	CHF	3'404
-------------------------	-----	-------

Résultat (Bénéfice) : CHF 1'340'773.- obtenu après comptabilisation d'une attribution à la réserve de politique budgétaire de **CHF 1'800'000.-**

Sans ce provisionnement, le résultat s'élèverait ainsi à **CHF 3'140'773.-**

Résultat du compte d'administration générale (Après retraitement des résultats des services autofinancés, CHF 225'579.-) : **CHF 1'115'194.- (N-1, CHF 425'729.-)**

0. Administration générale



0. Administration générale :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

0. Administration générale

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 0. Résultat de la Fonction :	737'906	778'586
▶ 011-012 Législatif/Exécutif :	139'957	139'625
▶ Votations et élections :	6'963	7'000
▶ Conseil communal et commissions :	132'994	132'625
▶ 022 Services généraux; autres :	451'274	490'535
▶ Charges du personnel	380'100	382'325
▶ Frais postaux	21'711	17'000
▶ Frais informatiques	31'493	62'000
▶ 029 Immeubles administratifs :	146'675	148'426
▶ Bâtiment « JUVENTUTI » :	114'756	112'126
▶ Bâtiment « Hôtel de Ville » :	31'919	36'300

Résultat Fonction 0 - Comptes CHF 737'906.- / Budget CHF 778'586.- :

011-012 Législatif/Exécutif (Comptes CHF 139'957.- / Budget CHF 139'625.-) :

- **Votations et élections :** En ligne avec le budget. RAS.
- **Conseil communal et commissions (Comptes CHF 132'994.- / Budget CHF 132'625.-) :**
Frais de fonctionnement globalement en ligne avec les budgets, malgré des dépenses dépassant les prévisions pour le poste «Crédit libre Conseil» (Compte CHF 8'651.- / Budget CHF 5'000.-).

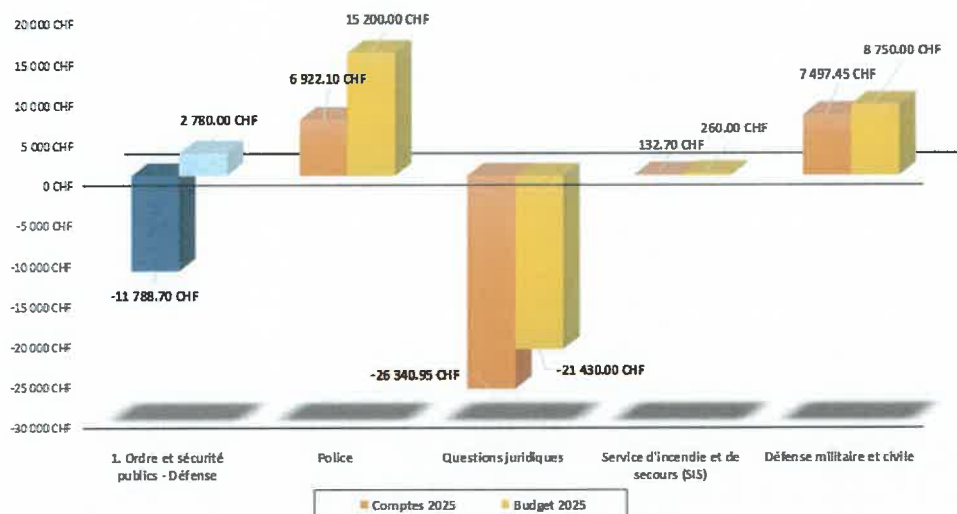
022 Services généraux administratifs (Comptes CHF 451'274.- / Budget CHF 490'535.-) :

- **Frais de personnel :** Conformes au budget (Comptes CHF 380'100.- / Budget CHF 382'325.-). Aucun commentaire.
- **Effectif (EPT) :** Variation de + 5% pour le poste du contrôle des habitants/teneur des registres d'impôts qui est passé de 65 à 70% à partir d'août 2025.
- **Frais postaux (Affranchissements) :** Rattrapage du coût de location de la machine à affranchir non facturé par la société en 2024 (Environ CHF 1'000.-). Frais d'envoi votations sous-estimés.
- **Les dépenses informatiques** (Dépannages/assistances et autres développements; imprimantes) ont été inférieures au budget de plus de CHF 30'000.-
- Les autres dépenses vs recettes sont conformes au budget.

029 Immeubles administratifs (Comptes CHF 146'675.- / Budget CHF 148'426.-) :

- **Bâtiment Juventuti (Comptes CHF 114'756.- / Budget CHF 112'126.-) :** Budget maîtrisé tant au niveau des dépenses que des recettes. Aucun commentaire.
- **Bâtiment Hôtel de Ville (Comptes CHF 31'919.- / Budget CHF 36'300.-) :** Comme pour le bâtiment précédent, les dépenses et les recettes, sont conformes au budget.

1. Ordre et sécurité publics - Défense



- 1. Ordre et sécurité publics - Défense :**
- Résultat graphique global et par détail des fonctions

1. Ordre et sécurité publics – Défense

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 1. Résultat de la Fonction :	- 11'788	2'780
▶ 111 Sécurité publique – Police :	6'922	15'200
▶ 140 Questions juridiques :	- 26'340	- 21'430
▶ Honoraires d'exploitation : (Emoluments SDT; JURAC; ECA; etc.)	14'637	9'000
▶ Cadastre/mensuration officielle : (Frais mise à jour et conservation des données)	13'567	22'000
▶ 150 Service d'incendie et de secours (SIS) :	132	260
▶ 161-162 Défense militaire et civile :	7'497	8'750

Résultat Fonction 1 - Comptes CHF – 11'788.- / Budget CHF 2'780.- :

111 Sécurité publique – Police (Comptes CHF 6'922.- / Budget CHF 15'200.-) : Hausse des recettes d'amendes d'ordres par rapport au budget (Compte CHF 28'275.- / Budget CHF 20'000.-).

140 Questions juridiques (Comptes CHF – 26'340.- / Budget CHF – 21'430.-) :

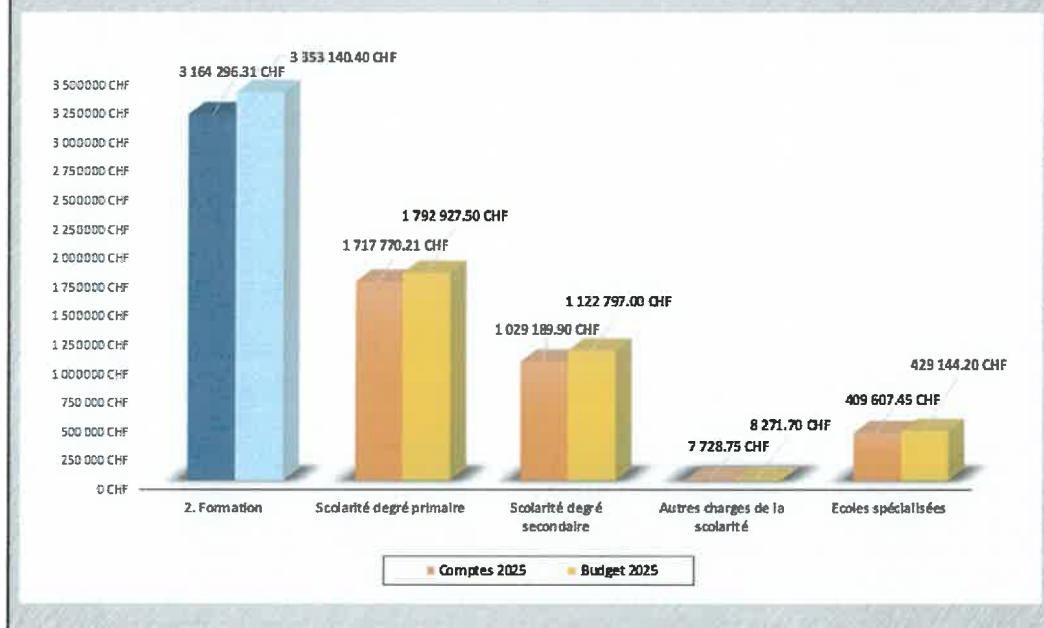
- **Honoraires d'exploitation (Compte CHF 14'637.- / Budget CHF 9'000.-) :** Dépenses en liens avec diverses autorisations délivrées par des instances cantonales voire para-cantonales (La majorité sont refacturées).
- **Cadastre et mensuration officielle (Compte CHF 13'567.- / Budget CHF 22'000.-) :** Les dépenses liées aux frais de conservation et de mise à jour des données cadastrales ont été inférieures au budget pour près de CHF 8'500.-

150 Service d'incendie et de secours (SIS) (Comptes CHF 132.- / Budget CHF 260.-) :

Conforme au budget. Aucun commentaire.

161-162 Défense militaire et civile (Comptes CHF 7'497.- / Budget CHF 8'750.-) : Gestion abri PC et autres. Conforme au budget.

2. Formation



2. Formation :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

2. Formation

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 2. Résultat de la Fonction :	3'164'296	3'353'140
▶ 212 Degré d'enseignement primaire :	1'717'770	1'792'927
▶ Maîtrise des dépenses, respectivement des recettes. Résultat conforme au budget.		
▶ 213 Degré d'enseignement secondaire :	1'029'189	1'122'797
▶ Maîtrise des dépenses. Recettes d'écolages (Via syndicat des écoles des F.-M.) supérieures au budget.		
▶ Décompte du Service de l'enseignement :	2'599'537	2'661'294

Résultat Fonction 2 - Comptes CHF 3'164'296.- / Budget CHF 3'353'140.- :

212 Degré enseignement primaire (Comptes CHF 1'717'770.- / Budget CHF 1'792'927.-) :

- Aucun dépassement significatif des dépenses n'est à signaler. Les recettes (Ecolages notamment) sont également en ligne avec le budget.

213 Degré enseignement secondaire (Comptes CHF 1'029'189.- / Budget CHF 1'122'797.-) :

- Comme pour le degré primaire, les dépenses sont conformes au budget et n'appellent à aucun commentaire.
- **Recettes d'écolages (via syndicat des écoles des F.-M.) :** En hausse par rapport aux prévisions. **Compte CHF 167'131.- / Budget CHF 130'000.-**

Pour information (Non mentionné sur la DIA) :

219 Autres fonctions de la scolarité obligatoire (Comptes CHF 7'728.- / Budget CHF 8'271.-) :

- **Contribution au Centre d'émulation :** Répartition par le biais du SEN. Conforme au budget.

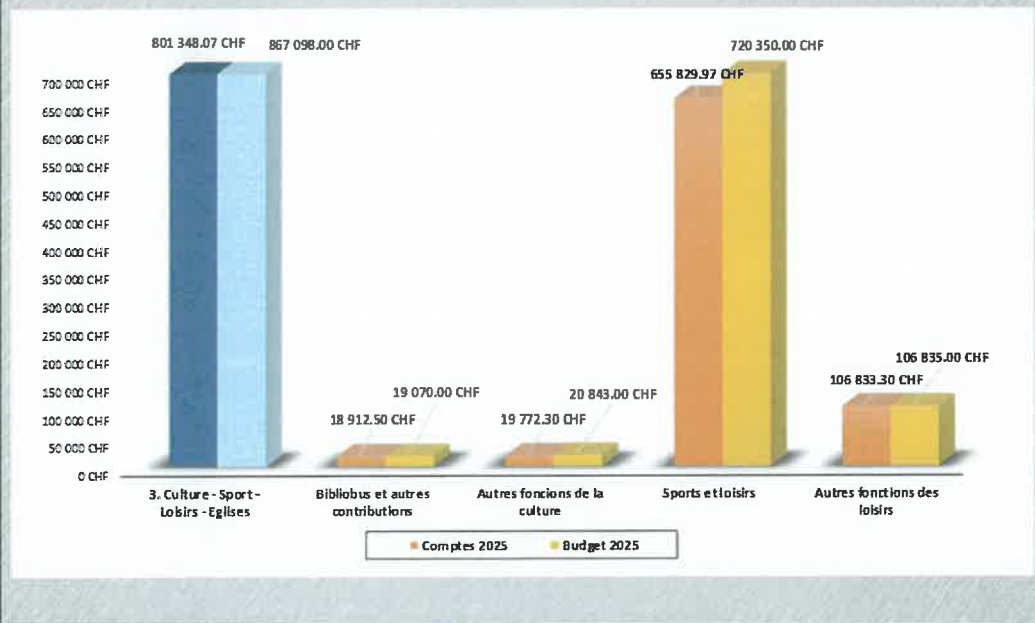
220 Ecoles – enseignement spécialisé (Comptes CHF 409'607.- / Budget CHF 429'144.-) :

- **Contribution aux dépenses de l'enseignement spécialisé :** Répartition par le biais du SEN. Conforme au budget.

Décompte cantonal des charges de l'enseignement – SEN (Comptes CHF 2'599'537.- / Budget CHF 2'661'294.-) :

- La répartition des dépenses s'effectue entre les degrés primaire/secondaire; l'enseignement spécialisé; les écoles transfrontalières; les infirmeries scolaires et les transports scolaires.

3. Culture – Sports – Loisirs - Eglises



3. Fonction Culture – Sports – Loisirs - Eglises :
- Résultat graphique global et par détail des fonctions

3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 3. Résultat de la Fonction :	801'348	867'098
▶ 321-329 Autres fonctions de la culture :	38'684	39'913
▶ Contributions Bibliobus et autres :	18'912	19'070
▶ Contributions/soutiens aux manifestations	19'772	20'843
▶ 341-342 Sports et Loisirs :	762'663	827'185
▶ Entreprises privées (Centre de Loisirs) :	653'458	715'000
<i>(Part communale au déficit)</i>		
▶ Les autres dépenses des fonctions 341-342 sont conformes aux budgets et n'appellent à aucun commentaire.		

Résultat Fonction 3 - Comptes CHF 801'348.- / Budget CHF 867'098.- :

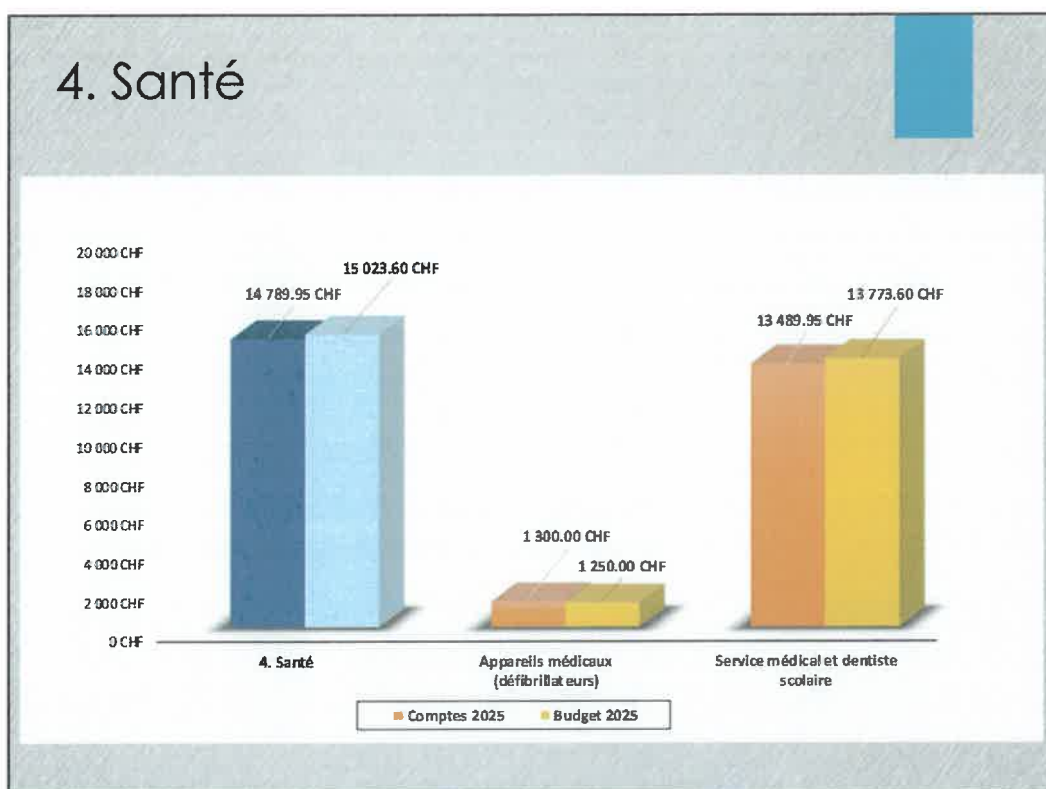
321-329 Autres fonctions de la culture (Comptes CHF 38'684.- / Budget CHF 39'913.-) :

- Les contributions communales versées au Bibliobus et à la ludothèque sont en ligne avec le budget et n'appellent aucun commentaire tout comme les contributions/soutiens octroyés à diverses manifestations locales.

341-342 Sports et Loisirs (Comptes CHF 762'663.- / Budget CHF 827'185.-) :

- **Centre de Loisirs :** La part communale au déficit de la société (Exercice comptable 2024-2025) s'est élevée à **CHF 653'458 (Budget CHF 715'000.-)**. **Déficit total : CHF 1'346'290.-** (48.51 % du déficit à charge de la Commune de Saignelégier).
- **Autres dépenses des fonctions Sports et Loisirs :** Conformes aux budget.

4. Santé



4. Fonction Santé - Comptes CHF 14'789.- / Budget CHF 15'023.- :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

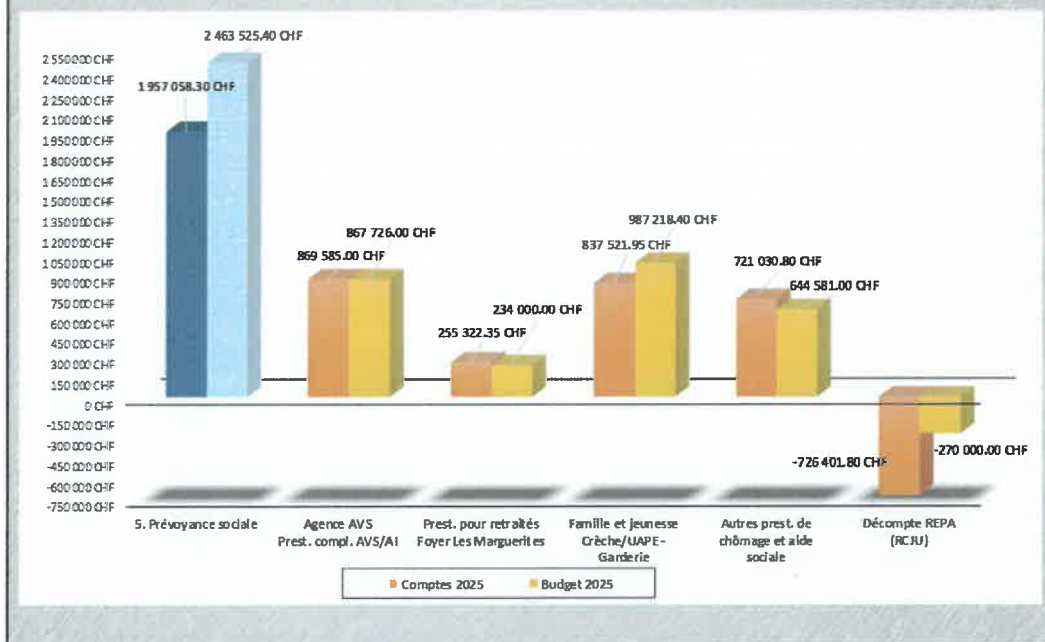
422 Soins ambulatoires – Service de sauvetage (Comptes CHF 1'300.- / Budget CHF 1'250.-) :

- **Appareils médicaux (Défibrillateurs) :** Dépenses conformes au budget.

433 Service médical et dentiste scolaire (Comptes CHF 13'489.- / Budget CHF 13'773.-) :

- Comprend la part communale aux frais des infirmeries scolaires qui est conforme au budget (**Compte CHF 11'073.- / Budget CHF 11'273.-**), ainsi que la part communale aux frais des dentistes scolaires (**Compte CHF 2'416.- / Budget CHF 2'500.-**) également conforme au budget.

5. Prévoyance sociale



5. Prévoyance sociale :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

5. Prévoyance sociale

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 5. Résultat de la Fonction :	1'957'058	2'463'525
▶ 531/532 Agence AVS – Prest. Assurances sociales :	869'585	867'726
▶ Répartition charges JU aux assurances sociales :	858'760	857'000
▶ 533/534 Prestations pour personnes âgées :	255'322	234'000
▶ Centre de jour Les Marguerites :	241'999	221'000
▶ 54 Famille et jeunesse :	837'521	987'218
▶ Antenne UAPE Montfaucon :	87'307	146'418
▶ Crèche/UAPE Saignelégier :	734'152	822'400
▶ 559/572/579 Prestations chômage - Aides économiques – Autres assistances sociales :	721'030	644'581
▶ Aides économiques légales :	603'461	550'000
▶ Aides économiques libres :	62'409	30'000

Résultat Fonction 5 - Comptes CHF 1'957'058.- / Budget CHF 2'463'525.- :

531-532 Agence AVS et part aux prestations complémentaires AVS/AI (Compte CHF 869'585.- / Budget CHF 867'726.-) : Les dépenses en ligne avec le budget. RAS

533-534 Prestations en faveur des retraités; Centre de jour Les Marguerites (Compte CHF 255'322.- / Budget CHF 234'000.-) :

- **Centre de jour Les Marguerite :** La participation communale est supérieure au budget. Ce dernier est établi sur la base d'indication de la H-JU et du Service de la santé (Compte 241'999.- / Budget CHF 221'000.-).

544-545 Espace Jeunes et Prestations aux familles (Compte CHF 837'521.- / Budget CHF 987'218.-) :

- **Antenne UAPE :** Le résultat de CHF 87'307.- obtenu après refacturation aux Communes membres concernées d'un montant de CHF 75'845.- Le résultat mentionné sera intégré au décompte de la répartition des charges cantonales.
- **Crèche/UAPE :** Bien que le résultat de CHF 734'152.- soit inférieur au budget (CHF 822'400.-), un calcul prévisionnel laisse augurer qu'un excédent de dépenses de CHF 81'000.- ne sera pas admis à la répartition des charges cantonales. Une confirmation est attendue par le Service de l'Action sociale à ce niveau. Des discussions sont en cours avec la direction de la crèche pour l'analyse de cette situation.

559-572-579 Autres prestations de chômage / Aides économiques / Autres assistances (Compte CHF 721'030.- / Budget CHF 644'581.-) : Dépenses liées. La commune n'a pas de moyen d'action pour réduire ou de limiter cette charge financière.

- **Aides économiques légales :** Le budget arrêté à CHF 550'000.- est dépassé d'environ 10% pour s'établir à CHF 603'461. Ce type de dépense reste très volatile et difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.
- **Aides économiques libres :** Dépassement de budget (Compte 62'409.- / Budget CHF 30'000.-).

5. Prévoyance sociale

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 579 Décompte de l'Action sociale :	- 726'401	- 270'000
▶ Décompte 2023-2024 :	- 361'401	- 270'000
▶ Décompte estimatif 2025 :	- 365'000	0
<i>(Modification pratique comptable dès 2025)</i>		

Résultat Fonction 5 - Comptes CHF 1'957'058.- / Budget CHF 2'463'525.- (Suite) :

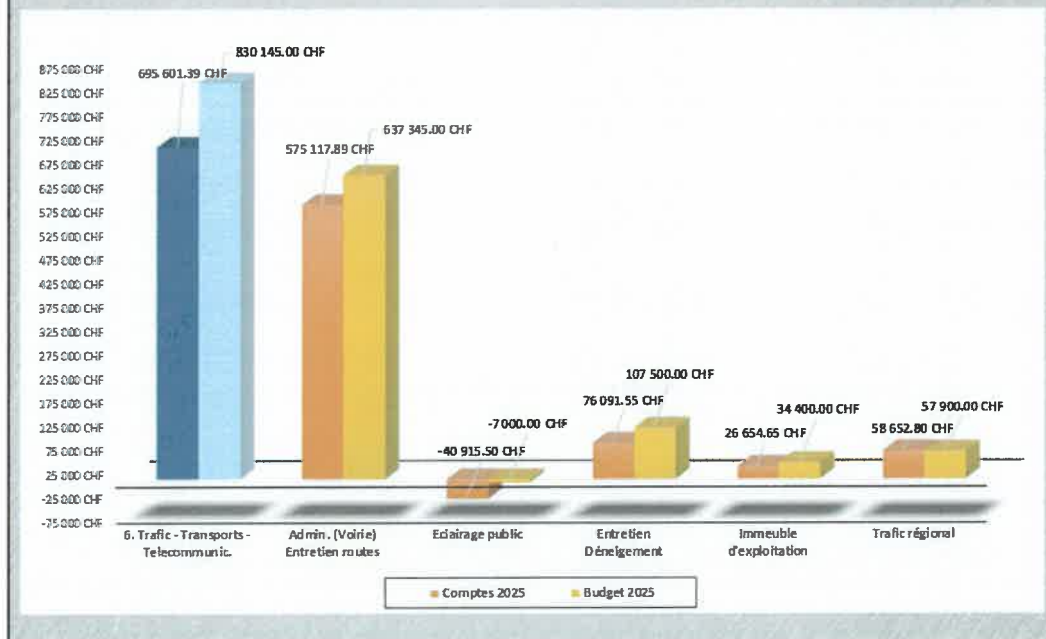
579 Décompte de l'Action sociale (Compte CHF – 726'401.- / Budget CHF – 270'000.-) :

- **Décompte de répartition des charges JU 2023-2024 :** Un remboursement de CHF – 361'401.- a été crédité à la Commune (Période 2023-2024) alors que le budget prévoyait CHF – 270'000.-
- **Décompte de répartition des charges JU 2025 :** Les instances cantonales (Dcom) ont exigé une uniformisation des pratiques de comptabilisation des dépenses de ce domaine, le but étant que les comptes communaux enregistrent, dès 2025, la part communale effective annoncée par le Canton lors de l'élaboration du budget. Ce changement de pratique s'est donc concrétisé par la comptabilisation d'une recette supplémentaire de CHF 365'000.- dans les comptes présentés ce jour.

Décompte de répartition des charges SAS (Pour mémoire) :

- Taux de répartition des charges de l'Action sociale : 72% Canton / 28% Commune.
 - Taux de répartition des charges du service dentaire scolaire : 50% Canton / 50% Commune.
- Les dépenses admises à la répartition des charges cantonales comprennent : l'assistance sociale; le dentiste scolaire; l'aide d'urgence; la part versée au foyer Les Marguerites; la crèche-UAPE.*

6. Trafic – Transports – Télécommunication



6. Trafic – Transports - Télécommunications :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

6. Trafic – Transports – Electricité

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 6. Résultat de la Fonction :	695'601	830'145
▶ 6150 Administration générale - Routes :	575'118	637'345
▶ Indemnités d'assurances sociales	- 23'580	0
▶ Prestations internes à charge d'autres services	- 48'331	- 28'000
▶ 6156 Signalisation et éclairage public :	- 40'915	- 7'000
▶ Consommation d'électricité (éclairage public)	25'585	55'000
▶ 6157 Entretien – fauchage – déneigement :	76'091	107'500
▶ 6158 Immeuble d'exploitation :	26'654	34'400
▶ 622 Trafic régional et d'agglomération :	58'652	57'900
▶ Participation communale aux coûts des transports publics et au Noctambus		

Résultat Fonction 6 - Comptes CHF 695'601.- / Budget CHF 830'145.- :

6150 Administration – Routes communales (Comptes CHF 575'118.- / Budget CHF 637'345.-) :

- **Indemnités d'assurances sociales :** Indemnités journalières reçues pour un total de CHF 23'580 (Absence maladie 1 collaborateur).
- Les dépenses d'entretien des routes; des frais de véhicules; de diverses charges d'exploitation et de personnel sont conformes aux prévisions budgétaires. A noter la **valorisation des prestations internes** à charges d'autres services pour un total de **CHF 48'331.-** explique la différence avec le budget.

6156 Signalisation et éclairage public (Comptes CHF – 40'915.- / Budget CHF – 7'000.-) :

- Suite aux derniers travaux d'assainissement de l'éclairage public (Passage en LED), les coûts d'électricité ont encore été réduits pour atteindre une dépense totale de CHF 25'585.- soit près de CHF 30'000.- inférieur au budget.

6157 Entretien – fauchage – déneigement (Comptes CHF 76'091.- / Budget CHF 107'500.-) :

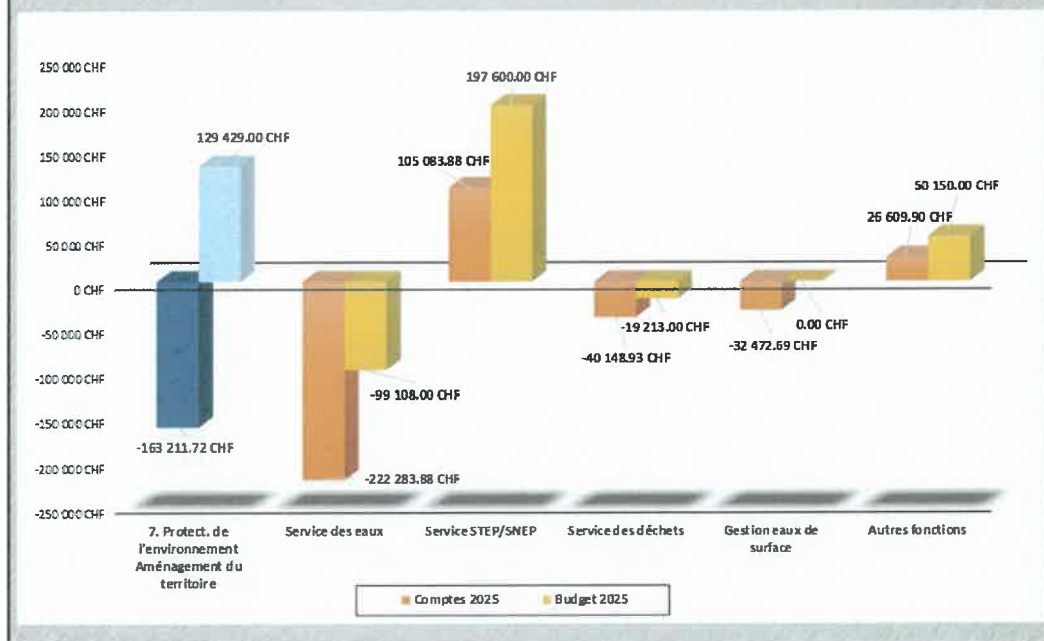
Conforme au budget. Aucun commentaire.

6158 Bâtiment d'exploitation (Comptes CHF 26'654.- / Budget CHF 34'400.-) : Conforme au budget. Aucun commentaire.

622 Trafic régional et d'agglomération (Comptes CHF 58'652.- / Budget CHF 57'900.-) :

- Dépenses conformes au budget. Pour information, la participation communale aux dépenses des transports publics découle de la loi cantonale en la matière (**Compte CHF 57'520.- / Budget CHF 57'000.-**).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire



7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions (**Comptes CHF – 163'211.- / Budget CHF 129'429.-**).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

► 710 Approvisionnement en eau (Service des eaux) :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
► Résultat de la Fonction :	- 222'283	- 99'108
► Charges du personnel	126'457	118'215
► Achat d'eau (SEF) :	248'178	310'000
► Entretien réservoirs/réseau eau/hydrantes	124'646	150'000
► Recettes totales des taxes :	- 1'004'376	- 973'500

Autofinancement du service via la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au financement spécial du service.

Résultat Fonction 710 Approvisionnement en eau - Comptes CHF – 222'283.- / Budget CHF – 99'108.- :

- **Charges du personnel (Comptes CHF 126'457.- / Budget CHF 118'215.-) :** En tenant compte des prestations internes du service de la voirie, la charge salariale globale dépasse légèrement le budget mais l'écart n'est pas significatif.
- **Achat d'eau au SEF (Compte CHF 248'178.- / Budget CHF 310'000.-) :** Dépense dépendante des conditions météorologiques (Ecart budget/compte environ CHF – 61'800.-).
- **Entretien réservoirs; réseau d'eau et hydrantes (3 comptes : CHF 124'646.- / Budget CHF 150'000.-) :** Conforme au budget. Aucun commentaire.
- **Recettes des taxes (Comptes CHF – 1'004'376.- / Budget CHF – 973'500.-) :** Bien que les recettes totales soient supérieures au budget, les taxes de consommation d'eau ont été inférieures aux prévisions budgétaires (Compte CHF – 590'013.- / Budget CHF – 670'000.-). Par contre, une augmentation des taxes de raccordement a été enregistrée pour l'exercice sous revue (Compte CHF – 141'765.- / Budget CHF – 40'500.-).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire (Suite)

► 720 Assainissement des eaux (Service de la STEP/SNEP) :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
► Résultat de la Fonction :	105'083	197'600
► Charges du personnel	114'041	103'300
► Autres charges d'exploitation :	695'419	696'800
► Recettes totales des taxes :	- 715'783	- 602'500

Autofinancement du service via la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au financement spécial du service.

Résultat Fonction 720 Assainissement des eau - Comptes CHF 105'083.- / Budget CHF 197'600.- :

- **Charges du personnel (Comptes CHF 114'041.- / Budget CHF 103'300.-) :** L'écart d'environ 10% par rapport au budget s'explique par la différence compte/budget des prestations internes du service de la voirie (**Compte CHF 20'012.- / Budget CHF 10'000.-**).
- **Autres charges d'exploitation (Comptes CHF 695'419.- / Budget CHF 696'800.-) :** Totalisant diverses dépenses, aucun dépassement significatif par rapport au budget n'est à signaler. Pour rappel, l'exercice comptable 2025 enregistre pour la première fois une attribution comptable au financement spécial du fonds de maintient de la valeur des installations (CHF 160'000.-).
- **Recettes des taxes (Comptes CHF – 715'783.- / Budget CHF – 602'500.-) :** L'écart se justifie par l'encaissements de taxes de raccordement plus importantes que celles estimées au budget (**Compte CHF – 208'872.- / Budget CHF – 67'500.-**).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire (Suite)

► 730 Gestion des déchets (Service des déchets) :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
► Résultat de la Fonction :	- 40'148	- 19'213
► Charges du personnel :	61'773	61'560
► Autres charges d'exploitation :	406'901	404'227
► Recettes totales des taxes :	- 507'196	- 485'000

Autofinancement du service par la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au financement spécial du service.

Résultat Fonction 730 Gestion des déchets - Comptes CHF – 40'148.- / Budget CHF – 19'213.- :

- **Charges du personnel (Comptes CHF 61'773.- / Budget CHF 61'560.-) :** Dépense totale conforme au budget. Aucun commentaire.
- **Autres charges d'exploitation (Comptes CHF 406'901.- / Budget CHF 404'227.-) :** Les coûts d'élimination des déchets verts ont été supérieurs au budget d'environ CHF 14'000.- (Compte CHF 92'193.- / Budget CHF 78'200.-). Les coûts d'élimination des déchets encombrants ont également dépassé le budget, mais compensé par d'autres dépenses moins importantes. La mise en place du système de déchetterie mobile Prox-iti doit encore nous amener à affiner les prochains budgets.
- **Recettes des taxes (Comptes CHF – 507'196.- / Budget CHF – 485'000.-) :** Légèrement supérieures aux prévisions. Aucun commentaire n'est toutefois à ajouter ici.

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire (Suite)

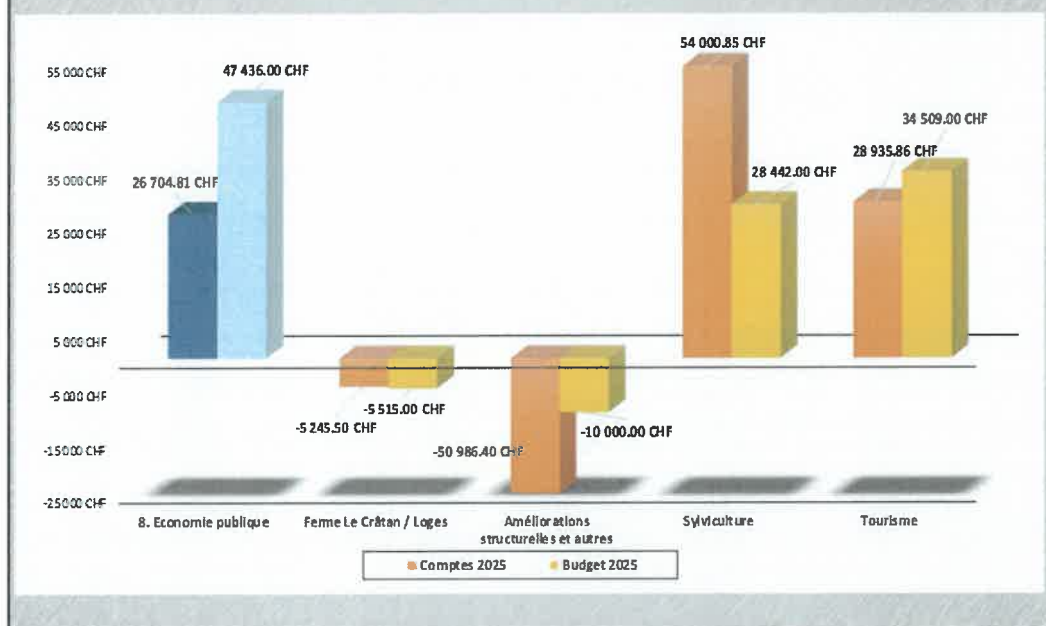
► 741 Gestion des eaux de surface :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
► Résultat de la Fonction :	- 32'472	0
► Fixée à 1‰ de la valeur officielle des bâtiments, la taxe perçue auprès des propriétaires fonciers est exclusivement réservée à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau.		
Autofinancement du service par la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au financement spécial du service.		

Résultat Fonction 741 Gestion des eaux de surface - Comptes CHF – 32'472.- / Budget CHF 0.- :

- **Rappel :** Entrée en vigueur en 2024, ce service autofinancé découle d'une obligation légale fédérale et cantonale. Comme mentionné sur la dia, une taxe de 1‰ de la VO est perçue auprès des propriétaires fonciers. Cette taxe permet l'entretien; l'aménagement ou le réaménagement des cours d'eau et plans d'eau, permanents ou temporaires, à l'exception des ruissellements d'eau.
- **Autres dépenses et recettes de la fonction 7 :** Conformes aux budgets respectifs. Aucun commentaire.

8. Economie publique



8. Economie publique :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

8. Economie publique

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 8. Résultat de la Fonction :	26'704	47'436
▶ Pâturages Saignelégier – Les Pommerats (Information résultats)		
▶ Immeubles (Ferme Le Crâtan – loge)	- 5'245	- 5'515
▶ Améliorations structurelles (Chemins ruraux)	- 35'758	0
▶ Sylviculture :	54'000	28'442
▶ Travaux d'abattage/façonnage de bois	189'550	171'850
▶ Recettes des ventes de bois	- 177'176	- 182'000
▶ Tourisme – Pêche :	28'935	34'509
(Parc Doubs; Centre Nature; Campings; Marché-Concours et autres)		
▶ Contributions PNRD; Jura Tourisme et autres	68'023	67'534
▶ Campings; places de pique-nique et pêche	- 37'078	- 21'175
▶ Marché-Concours des chevaux :	- 2'010	- 11'850

Résultat Fonction 8 Economie public – Comptes CHF 26'704.- / Budget CHF 47'436.- :

Fonctions 811 (8113/8114). Pâturages Saignelégier – Les Pommerats :

- **Rappel :** la gestion des pâturages est effectuée par les commissions des pâturages respectives. Autofinancement des « services ».
- **Pâturages Saignelégier :** Excédent de dépenses de CHF 22'794.- prélevé au fonds (Total du fonds au 31.12.2025, CHF 159'680.-)
- **Pâturages Les Pommerats :** Excédent de dépenses de CHF 18'633.- prélevé au fonds (Total du fonds au 31.12.2025, CHF 80'552.-)

8118 et 8188 Immeubles, ferme Le Crâtan + loge (Comptes CHF – 5'245.- / Budget CHF – 5'515.-) : Conforme au budget. RAS

812 Améliorations structurelles – chemins ruraux (Comptes CHF – 35'758.- / Budget CHF 0.-) :

- Un total de taxes de CHF 130'129.- a été facturé aux propriétaires fonciers concernés, y compris la Commune de Saignelégier. La somme des travaux réalisés s'est élevée à CHF 94'371.- L'excédent de recettes de CHF 35'758.- est versé au fonds de financement spécial puisqu'il s'agit d'un service autofinancé.

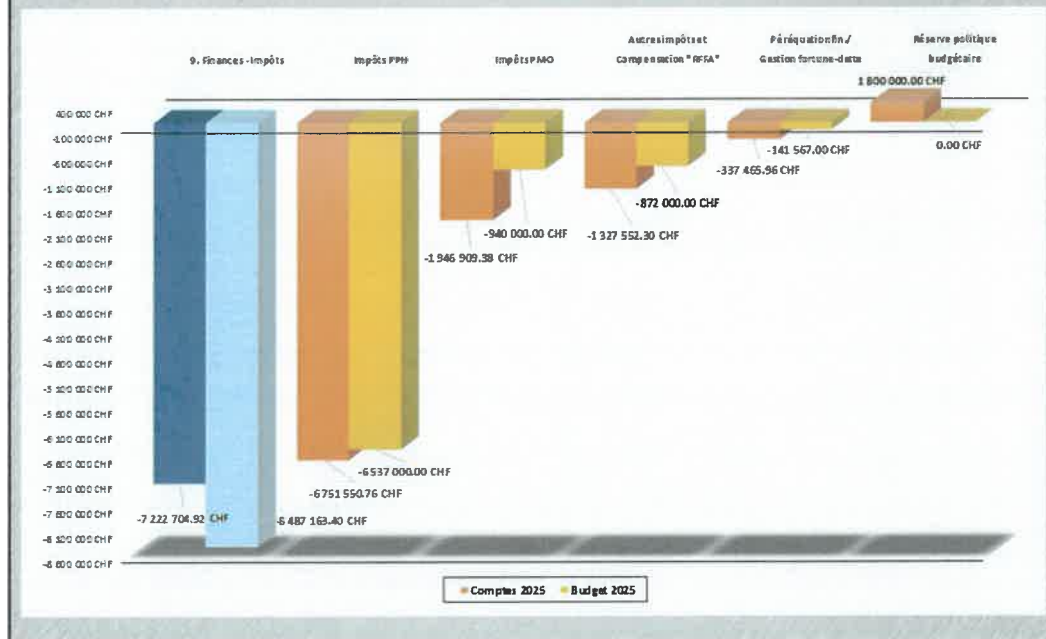
820 Sylviculture (Comptes CHF 54'000.- / Budget CHF 28'442.-) :

- **Charges d'exploitation (Comptes CHF 259'152.- / Budget CHF 241'942.-) :** La principale variation concerne les frais d'abattage/façonnage qui ont dépassé le budget d'environ CHF 18'000.- (Compte CHF 189'550.- / Budget CHF 171'850.-).
- **Recettes d'exploitation (Comptes CHF – 205'152.- / Budget CHF – 213'500.-) :** Léger tassement des recettes des ventes de bois pour l'exercice 2025 par rapport au budget (Compte CHF – 177'176.- / Budget CHF – 182'000.-).

830-840 Pêche et Tourisme (Comptes CHF 28'935.- / Budget CHF 34'509.-) :

- **Contributions PNRD; Centre Nature; Jura Tourisme (Compte CHF 68'023.- / Budget CHF 67'534.-) :** Conforme au budget. RAS
- **Campings / abri et places de pique-nique; pêche (Compte CHF – 37'078.- / Budget CHF – 21'175.-) :** Les résultats globaux meilleurs qu'attendus pour les 2 campings expliquent la variation par rapport au budget.
- **Marché-Concours des chevaux (Comptes CHF – 2'010.- / Budget CHF – 11'850.-) :** Les frais liés à la sécurité et au service d'urgences médicales ainsi que ceux liés aux transports publics supplémentaires ont été conformes au budget. Les recettes ont pour leur part enregistrées une baisse marquée de CHF 9'053.- ce qui explique la différence avec le budget.

9. Finances - Impôts



9. Finances - Impôts :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

9. Finances – Impôts

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 9. Résultat de la Fonction:	- 7'222'704	- 8'487'163
▶ 91-92. Impôts :	- 10'026'012	- 8'349'000
▶ Impôts des personnes physiques :	- 6'751'550	- 6'537'000
▶ Impôts des personnes morales :	- 1'946'909	- 940'000
▶ Impôts à la source (PPH et frontaliers) :	- 704'175	- 685'000
▶ Autres impôts directs :	- 1'273'777	- 847'000
▶ Convention fiscale (RFFA-IFD) :	- 53'775	- 25'000
▶ 93. Péréquation financière :	- 248'832	- 248'832

Résultat Fonction 9 Finances-Impôts – Comptes CHF – 7'222'704.- / Budget CHF – 8'487'163.- :

910-920 Impôts (Comptes CHF – 10'026'012.- / Budget CHF – 8'349'000.- Variation > CHF 1'677'012.-) :

Impôts des personnes physiques – 9100 (Compte CHF – 6'751'550.- / Budget CHF – 6'537'000.- Variation > CHF 214'550.-) :

- Les rentrées fiscales 2025 ont été conformes aux estimations communiquées par le service des contributions. Par contre, les comptes 2025 ont enregistré des versements plus importants que ceux prévus concernant les variations d'impôts d'années antérieures, **Compte CHF 350'733.- / Budget CHF 207'000.- (> CHF 143'733.-)**. Les répartitions fiscales intercommunales (PPH domiciliées / non domiciliées dans la Commune) ont-elles-aussi enregistrées des rentrées supérieures aux attentes soit **> CHF 51'886.- (Compte CHF 66'886.-)**.

Impôts des personnes morales – 9101 (Compte CHF – 1'946'909.- / Budget CHF – 940'000.- Variation > CHF 1'006'909.-) :

- Les chiffres annoncés par le service des contributions pour les impôts de l'année sur le bénéfice et le capital ont été dépassés de près de **CHF 192'000.-**. Des différences ont également été enregistrées dans les variations d'impôts des années antérieures, **> CHF 269'109.-** ainsi que dans les répartitions fiscales intercommunales **> CHF 530'627.-**.

Impôts à la source (PPH et Frontaliers) – 9100 (Compte CHF – 704'175.- / Budget CHF – 685'000.- Variation > CHF 19'175.-) : Conforme au budget.

Autres impôts directs – 9102 (Comptes CHF – 1'273'777.- / Budget CHF – 847'000.- Variation > CHF 426'777.-) :

- La différence la plus importante à signaler se situe au niveau des impôts sur les gains immobiliers qui enregistrent une différence de **> CHF 458'453.-** par rapport au budget.

920 Conventions fiscales (Compte CHF – 53'775.- / Budget CHF – 25'000.-) :

- **Impôt fédéral direct (IFD) :** Compensation versée par le Canton proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des entreprises (PMO) pour l'année 2025. Mesure d'accompagnement adoptée en 2020 par le Canton pour 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA.

930 Péréquation financière (Compte CHF – 248'832.- / Budget CHF – 248'832.-) : Conforme au budget.

9. Finances – Impôts (Suite)

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
► 96. à 99. Finances / Administration de la fortune et de la dette		
► Intérêts bancaires sur emprunts :	106'128	175'000
► Réévaluation comptable bâtiments du PF	- 42'823	0
► Placements financiers du PF :	- 25'481	- 3'000
► Réserve de politique budgétaire :	1'800'000	0.00

961 Intérêts passifs (Compte CHF 106'128.- / Budget CHF 175'000.-) :

- Intérêts bancaires sur emprunts. La reconduction d'emprunts arrivés à échéance a pu se faire à des taux attractifs permettant de limiter cette dépense.

963 Immeubles du patrimoine financiers (Comptes CHF – 77'666.- / Budget CHF – 19'435) :

- Conformément au MCH2, les bâtiments faisant partie du patrimoine financier ont été réévalués (Procédure à effectuer tous les 5 ans). L'ancienne école des Pommerats a vu sa valeur comptable augmenter de **CHF 42'823.-** la faisant ainsi passer à **CHF 687'000.-**

969 Placements financiers du PF (Comptes CHF – 25'481.- / Budget CHF – 3'000.-) :

- Réévaluation des actions détenues par la Commune au 31.12.2025, soit une plus value comptable de **CHF 20'180.-**

999 Clôture :

- **Compte général (Réserve de politique budgétaire) :** Attribution de **CHF 1'800'000.-** faisant passer la réserve à **CHF 6'000'000.-** au 31.12.2025.
- **Résultat sans provision (avec les services communaux) :** **CHF 1'340'774.- + CHF 1'800'000.- = CHF 3'140'774.-**
- **Résultat sans provision (sans services communaux) :** **CHF 1'115'194.- + CHF 1'800'000.- = CHF 2'915'194.-**

Investissements 2025

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ Dépenses :	1'633'089	531'000
▶ Recettes (Subventions et autres) :	- 845'968	0.00
▶ Total des Investissements nets :	787'121	531'000

Investissements terminés en 2025 :

▶ Bâtiment Juventuti (Fenêtres/portes) :	308'102	330'000
▶ Bâtiment Juventuti (Installation solaire):	35'634	120'000
▶ Hôtel de Ville (Chauffage à distance):	47'838	30'000
▶ Voirie (Machine pour désherbage):	35'093	36'000
▶ STEP (Installation solaire):	61'150	90'000

Investissements/désinvestissements 2025 :

Total investissements nets CHF 787'121.- / Budget CHF 531'000.-

Investissements terminés en 2025:

- **Bâtiment Juventuti. Remplacement des portes et fenêtres :** Investissement brut CHF 308'102.- / Crédit CHF 330'000.- (Investissement net CHF 243'006.-).
- **Bâtiment Juventuti. Panneaux photovoltaïques :** Investissement brut CHF 35'634.- / Crédit CHF 120'000.- (Investissement net CHF 31'484.-).
- **Bâtiment Hôtel de Ville. Raccordement chauffage à distance :** Investissement brut/net CHF 47'838.- / Budget CHF 30'000.- (Aucune subvention).
- **Voirie. Machine pour désherbage :** Investissement brut/net CHF 35'093.- / Crédit CHF 36'000.-
- **Bâtiment STEP. Panneaux photovoltaïques :** Investissement brut CHF 61'150.- / Crédit CHF 90'000.- (Investissement net CHF 48'506.-).

Investissements en cours :

- **Réaménagement place extérieure bâtiment Juventuti** (Dépenses CHF 9'925.-).
- **Isolation des combles bâtiment Juventuti.**
- **Réfection des chemins ruraux** (Dépenses CHF 426'512.- / Subvention CHF 255'000.-).
- **Réfection de la rue du Pâquier** (Dépenses CHF 496'244.-).
- **Assainissement de l'éclairage public – LED** (Dépenses CHF 21'946.-).
- **Aménagement locaux crèche/UAPE** (Dépenses CHF 106'304.-).
- **Révision du plan d'aménagement local** (Dépenses CHF 15'610.-).
- **Réfection captage source d'eau Le Mouillet** (Dépenses CHF 193'045.-).
- **Adduction en eau potable habitations des côtes du Doubs** (Dépenses CHF 36'015.-).
- **Epuración des eaux usées du village de Goumois** (Dépenses CHF 11'832.-).
- **Aménagement site étang Gruère** (Dépenses CHF 129'360.- / Subvention CHF 338'000.-).

- **Place de détente et de loisirs Goumois.**



- 
- ▶ MERCI DE VOTRE ATTENTION
 - ▶ Nous répondons à vos questions ?